



Demande de visa pour conjoint de français

Par **van913**, le **17/09/2011** à **20:35**

Bonsoir,

Je me suis mariée en ALgérie cet été avec La capacité de mariage (CCAM), je voudrais savoir si mon mari peut effectuer une demande de visa sans la transcription d'acte de mariage?

et peut-il demander une transcription d'acte de mariage autre part qu'à part NANTES vu le délai d'attente.

Si non, il y a t-il un moyen d'activer la procédure?

Par **mimi493**, le **17/09/2011** à **22:35**

[citation]Je me suis mariée en ALgérie cet été avec La capacité de mariage (CCAM), je voudrais savoir si mon mari peut effectuer une demande de visa sans la transcription d'acte de mariage?[/citation] non, tant que votre mariage est privé d'effet en France, il ne peut se prévaloir de la qualité de conjoint d'un Français.

[citation]et peut-il demander une transcription d'acte de mariage autre part qu'à part NANTES vu le délai d'attente.[/citation] non

[citation]Si non, il y a t-il un moyen d'activer la procédure?[/citation] non

Par **van913**, le **17/09/2011** à **22:41**

je voudrais savoir quels sont les délais d'attente de transcription de livret de famille à NANTES?

Par **mimi493**, le **17/09/2011** à **22:44**

ça dépend de son encombrement, quelques mois. Les délais se sont mêmes améliorés. Il n'y a pas si longtemps, on disait 18 mois entre le mariage et l'arrivée du conjoint en France.

Vu que vous ne vivez pas dans le même pays, vous êtes habitués à ne pas vivre ensemble et à ne pas vous voir souvent, donc ce n'est pas si pressé.